

Le Mag

Le magazine des Tassilunois

P 05

Actu

« Spécial confinement »

P 13

Illumignons notre ville !

P 14

Le déploiement de la fibre
sur la commune

P 15

Lancement du projet
« Un arbre, un enfant »

Novembre
2020

67



T
TASSIN
LA DEMI-LUNE

p 08 - 11

Les grands projets d'aménagement de la ville



VOTRE MAIRIE EN DIRECT

Pendant toute la durée de ce confinement, votre Mairie reste ouverte et mobilisée.

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'actualité et des initiatives de notre commune.

Les services mis en place pour nous joindre :



La Mairie de Tassin la Demi-Lune assurera ses missions de service au public :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h – de 13h30 à 17h et le samedi de 9h à 11h45



Une ligne téléphonique dédiée

du Lundi au Vendredi de 8h30 à 19h au **04.72.59.22.19**

Cette cellule spécifique « info/écoute crise COVID » est à votre disposition pour vous écouter, vous orienter vers les bons interlocuteurs et vous aider à trouver les réponses aux questions que vous pouvez vous poser



Une Cellule solidaire : appels des personnes âgées, fragiles ou isolées, recensement des besoins (portage de repas, courses à faire, petits coups de mains etc), maintien du service de navettes aux seniors (avec un protocole sanitaire renforcé et de nouvelles modalités)

Une Cellule commerces/entreprises : pour recenser les difficultés et les besoins de nos commerçants, les orienter ou trouver les bons interlocuteurs (aides, accompagnements, relais auprès des organismes)

Pour vous tenir informés :



L'application PANNEAU POCKET : les informations & alertes des panneaux lumineux directement sur votre mobile ! Téléchargement gratuit via Google Play ou Apple Store.

Les réseaux sociaux :



Facebook : Ville Tassin la Demi-Lune



Instagram : villetassinlademilune



Twitter : @TassinDemiLune



Par mail : Pour recevoir nos newsletters et alertes directement dans votre boîte aux lettres, envoyez « Inscription » à **newsletter@villetassinlademilune.fr** avec vos prénoms, noms et adresse.



Madame, Monsieur,
Chers habitants,

Dans ce contexte si difficile que nous traversons, je souhaite assurer aux Tassilunois que nous mettons tout en œuvre pour surmonter ensemble cette crise sanitaire.

Je mesure pleinement combien cette période soulève d'inquiétudes et de sujets de préoccupations pour vous et vos familles.

Comme l'a indiqué le Président de la République, les services publics resteront ouverts pendant toute la durée du confinement.

La Mairie de Tassin la Demi-Lune assurera naturellement ses missions de service au public et a pris toutes les dispositions pour répondre à vos questions et accompagner toutes celles et tous ceux qui en auront besoin. Je pense tout particulièrement à nos commerçants et nos restaurateurs, durement impactés par ces nouveaux dispositifs. Ils ont fait des efforts considérables pour adapter leurs commerces à toutes les contraintes sanitaires. « Click & collect », commandes en lignes, repas à emporter ou en livraison, nous devons tout faire pour les aider, et conserver nos emplois, en consommant local et en faisant travailler nos commerces de proximité. Ils sont notre cœur de ville !

Avec l'ensemble des élus de l'équipe municipale et des agents de la Ville, nous restons mobilisés pour assurer cette proximité indispensable.

Vous pouvez compter sur nous, comme nous comptons sur vous pour respecter le protocole sanitaire et les consignes pour empêcher l'épidémie de circuler.

Prenez-soin de vous et de vos proches,

Ce message a été actualisé en tenant compte des consignes gouvernementales connues, et sous réserve de l'évolution de la situation.



Pascal Charlot
Maire de Tassin la Demi-Lune,
Conseiller de la Métropole de Lyon





1 DU 7 AU 21 OCTOBRE

Salon artistique de l'Ouest Lyonnais

L'incontournable salon artistique de l'Ouest Lyonnais, qui devait se tenir du 7 au 21 octobre à Tassin la Demi-Lune, n'a pas pu ouvrir compte tenu du renforcement des contraintes sanitaires. Ne manquez pas la très belle visite virtuelle, préparée par les organisateurs, en vous connectant sur le site internet de Sol'art : www.sol-art.fr/.

Le catalogue en ligne peut être consulté en utilisant le lien : calameo.com/read/0049738126409263da375

2 DU 19 AU 23 OCTOBRE

Chantier Jeunes Bénévoles

Le Chantier Jeunes Bénévoles a accueilli 6 Tassilunois de 15 à 17 ans lors de la première semaine des vacances de Toussaint. Tous les matins, les jeunes ont pu s'initier au monde du travail avec des missions effectuées au service de la commune : entretien des espaces verts du stade Dubot, mises sous plis pour le service État civil et travail de catalogage et couverture des livres à MédiaLune. Une belle initiation au monde professionnel, récompensée par une gratification de 75€ pour les jeunes bénévoles.



3 21 OCTOBRE

Hommage à Samuel Paty

Pascal Charmot, Maire de Tassin la Demi-Lune, et toute l'équipe municipale, ont tenu à rendre hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, symbole de notre école républicaine, assassiné sauvagement le 16 octobre 2020, et témoigner avec les Tassilunois, de leur attachement aux valeurs de la République et de la laïcité, et s'opposer à toutes les formes de violence et de fanatisme religieux. Ils ont également assuré de leur solidarité et de leur soutien à l'ensemble du corps enseignant, dont la mission d'éveil à la connaissance, de formation de l'esprit critique et de la liberté de penser par soi-même est irremplaçable et constitue un pilier essentiel de la formation que la République doit à ses citoyens.



4 9 OCTOBRE

Permanence numérique

Un nouveau service a ouvert ses portes le 9 octobre dernier à la Maison des Familles. Première édition de la permanence numérique pour vous accompagner dans vos démarches administratives et sociales.

Service gratuit, confidentiel et sans rendez-vous, en partenariat avec Emmaüs Connect.



Confinement : ce qui reste ouvert et ce qui ferme*

AUTORISÉ OU OUVERT

- Cérémonies d'inhumation : jauge de 30 personnes ;
- Cimetières ;
- Collèges et lycées : sous protocole renforcé ;
- Crèches, écoles maternelles et primaires : masque obligatoire dès 6 ans ;
- Ehpad : les visites restent autorisées ;
- Hyper/supermarchés et supérettes : > 400 m². Surface de 4 m² par personne obligatoire. Interdiction de vendre les mêmes produits que les petits commerçants fermés ;
- Lieux de culte : sans cérémonie sauf obsèques avec jauge à 30 personnes ;
- Marchés : uniquement pour les étals alimentaires, grains et semences ;
- Mairies, services publics ;
- Mariages : en mairie, 6 personnes maximum. Fêtes interdites ;
- Parcs et jardins : masque non obligatoire sauf décision du Préfet ;
- Péricolaires (activités) : le soir et le mercredi dans les centres de loisirs ;
- Permis de construire : doivent être délivrés par les mairies ;
- Restauration collective : avec protocole renforcé ;
- Services à la personne (à domicile) : si listés à l'article D72131-1 du Code du travail ou non interdits dans un établissement recevant du public ;
- Sport (individuel en plein air) : dans la limite d'1h/jour et d'1 km ;
- Sport (compétitions professionnelles) ;
- Transports scolaires : une attestation peut être exigée par les contrôleurs ;
- Transports (locaux) : une attestation peut être exigée par les contrôleurs.

INTERDIT OU FERMÉ

- Bars, cafés, discothèques ;
- Centres commerciaux : sauf commerces « essentiels ». Surface de 4 m² par personne obligatoire ;
- Cérémonies religieuses : sauf obsèques avec jauge de 30 personnes ;
- Cinémas ;
- Coiffeurs à domicile ;
- Festivals, fêtes foraines, cirques ;
- Funéraire : mise en bière immédiate et soins de conservations interdits pour les défunts atteints ou probablement atteints du Covid-19 ;
- Grands événements ;
- Musées ;
- Rassemblements/réunions : si plus de 6 personnes, sauf manifestations revendicatives déclarées, réunions professionnelles, transport public, cérémonies (art. 3 du décret) ;
- Salles de concert, salle des fêtes, salle polyvalentes, théâtres ;
- Sport (lieux couverts, gymnases, stades, piscines) : sauf public prioritaire (scolaires pendant le temps scolaire et périscolaire, professionnels, personnes handicapées...) ;
- Universités ;
- Zoos.

CLICK & COLLECT

- Bibliothèques et médiathèques ;
- Commerces : sauf commerces « essentiels » ;
- Restaurants.

LES COMMERCE OUVERTS

pour leurs activités de livraison et de retrait de commandes
et pour les activités suivantes uniquement :

- Entretien, réparation et contrôle technique de véhicules automobiles, de véhicules, engins et matériels agricoles ;
- Commerce d'équipements automobiles ;
- Commerce et réparation de motocycles et cycles ;
- Fourniture nécessaire aux exploitations agricoles ;
- Commerce de détail de produits surgelés ;
- Commerce d'alimentation générale ;
- Supérettes ;
- Supermarchés ;
- Magasins multi-commerces ;
- Hypermarchés ;
- Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé ;
- Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail de carburants et combustibles en magasin spécialisé, boutiques associées à ces commerces pour la vente de denrées alimentaires à emporter, hors produits alcoolisés, et équipements sanitaires ouverts aux usagers de la route ;
- Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail de matériaux de construction, quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé ;
- Commerces de détail d'optique ;
- Commerces de graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé ;
- Commerce de détail alimentaire sur éventaires sous réserve, lorsqu'ils sont installés sur un marché ;
- Commerce de détail de produits à base de tabac, cigarettes électroniques, matériels et dispositifs de vapotage en magasin spécialisé ;
- Location et location-bail de véhicules automobiles ;
- Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens ;
- Location et location-bail de machines et équipements agricoles ;
- Location et location-bail de machines et équipements pour la construction ;
- Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques ;
- Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication ;
- Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques ;
- Réparation d'équipements de communication ;
- Blanchisserie-teinturerie ;
- Blanchisserie-teinturerie de gros ;
- Blanchisserie-teinturerie de détail ;
- Activités financières et d'assurance ;
- Commerce de gros.



Crise sanitaire

MISE À DISPOSITION DE MASQUES

La mairie **met à la disposition de chaque habitant un masque lavable** que vous pouvez récupérer à l'accueil de l'Hôtel de Ville. Pour cela, munissez-vous d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et de votre livret de famille si vous avez besoin de masques pour d'autres membres de votre famille.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Renseignements : 04 72 59 22 11

DÉPISTAGE À TASSIN LA DEMI-LUNE

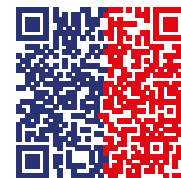
Avec le soutien de la Ville, le Laboratoire NEOLAB ouvrira un nouveau centre dédié au dépistage du COVID-19.

Ce lieu situé au **112 avenue Charles de Gaulle** sera ouvert pour une durée de 6 mois (ou plus en fonction de la crise sanitaire) **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 11h30, sur RDV au 09 70 75 04 01 ou sur www.doctolib.fr.**



**Télécharger l'application
TOUS ANTI COVID :**

**[www.gouvernement.fr/
sites/default/files/cfiles/
tous_anticovid_application.pdf](http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/cfiles/tous_anticovid_application.pdf)**



**#Tous
AntiCovid**

Télécharger l'application



Si j'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au COVID-19 :

- **Je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin** avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation.
- Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, **j'appelle le SAMU (15) ou j'envoie un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants (114).**
- **Je me rends au centre de dépistage** avec ma carte d'identité, ma Carte Vitale (et mon ordonnance, le cas échéant) pour faire le prélèvement.
- **Je rentre chez moi et je reste confiné** en attendant les résultats du test.





Consommons local !

Mobilisation, entraide et évolution au menu



Le confinement demande de se renouveler et de modifier ses habitudes pour les commerçants comme pour les clients, à plus forte raison pour l'acte 2 qui a pris effet le 29 octobre. À Tassin la Demi-Lune, nous avons la chance d'avoir de nombreuses enseignes de proximité. Et si nous leur rendions, en ces temps de crise sanitaire, le service qu'ils nous rendent au quotidien, quand tout va bien ?



Soyons solidaires !

Soucieuse d'accompagner au mieux les commerçants pendant cette période, l'association « **Shop In Tassin** » propose **gratuitement aux commerçants**, qui ne sont pas experts en digital, de les former et de les épauler pour **la création de leur page Facebook et de leur vitrine digitale**, que le commerce soit adhérent ou non... là n'est pas la question dans une telle situation car comme le rappelle le Président « on ne s'en sortira que si nous sommes unis ! ».

Les boutiques Julie cartouches et Mirvine Saveurs du Terroir ont quant à elles proposé spontanément leur aide pour distribuer les colis des autres boutiques, compte tenu de leur expérience de relais colis, en offrant leurs services solidaires et gratuits sur la période. Aigue Marine va quant à elle lancer un jeu-concours sur Facebook pour innover... Il est l'heure pour nous Tassilunois, de répondre présents à leurs côtés **en soutenant le commerce local de proximité** !

Retrouvez en Click & collect : la mode, la déco, la bijouterie, la parfumerie, la vente de produits par les coiffeurs et instituts de beauté, ... Pour vous faciliter les achats comme si nous y étions, les retours sont possibles et avec des modalités adaptées...

Le secteur alimentaire, moins impacté, reste ouvert et se fait aussi le relais sur le territoire des actions de ses pairs.

Être solidaire à Tassin la Demi-Lune c'était jusque-là un art de vivre... cette entraide plaide désormais aussi pour la survie du commerce local !

i + d'infos : www.shopintassin.fr/

+ de 300 commerçants

76 % des enseignes de prêt-à-porter et chaussures vous proposent la vente en ligne ou le Click & collect

87 % des restaurateurs assurent le service, que ce soit à emporter ou en livraison

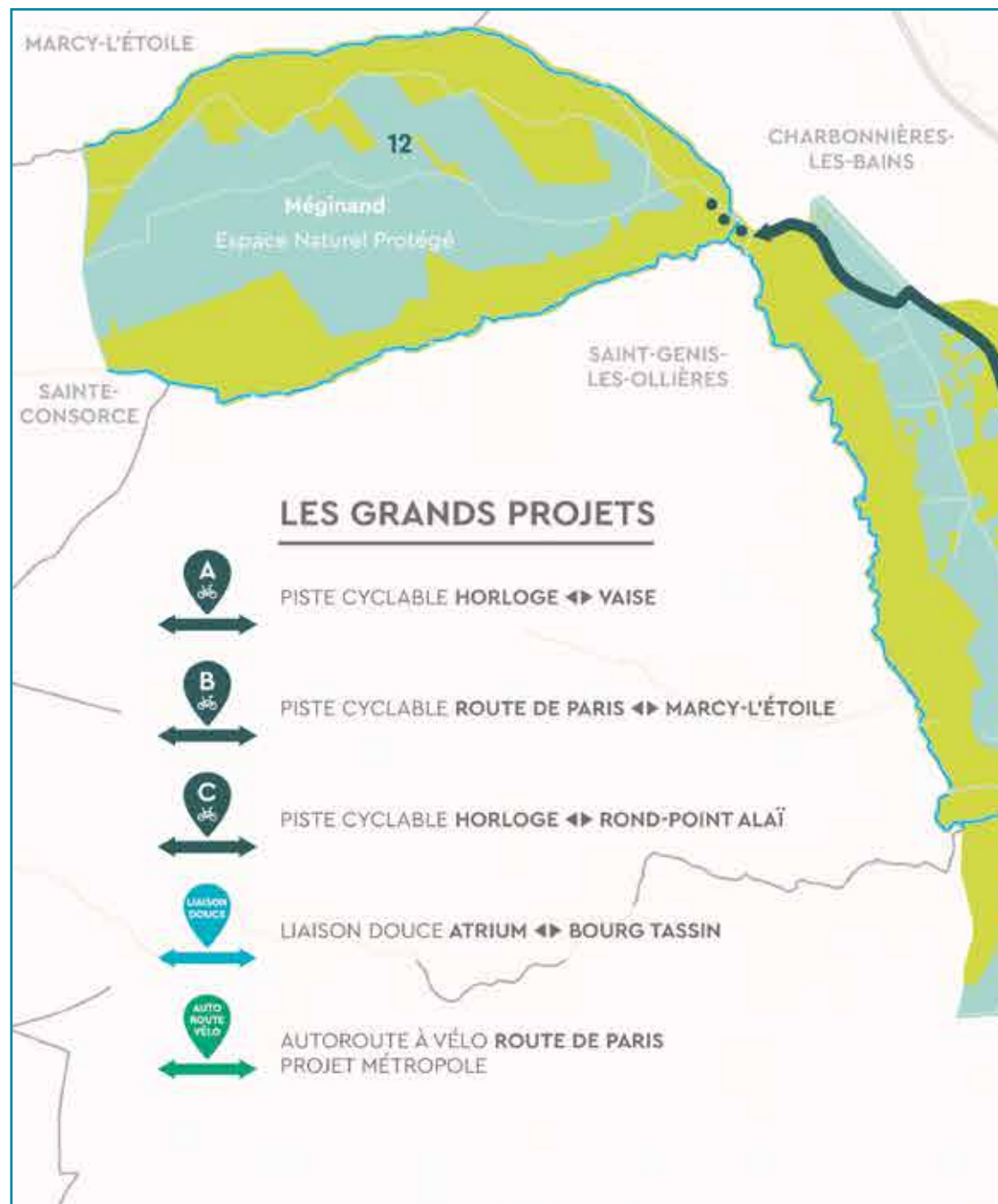
La ville accompagne son association de commerçants « **Shop in Tassin** » et tous les commerçants Tassilunois. Retrouvez toute leur actualité en vous connectant sur la page Facebook ou Instagram de la Ville de Tassin la Demi-Lune où les informations sont relayées mais aussi directement via leurs sites en ligne et leurs réseaux.

i + d'infos auprès du Manager de Centre-ville : pmoine@villettassinlademilune.fr

Après un mandat consacré à la remise à niveau de l'offre de services publics et une politique tournée vers les équipements à destination des familles, l'équipe municipale ambitionne de poursuivre la métamorphose de la ville, avec des aménagements qui permettront de mieux relier les quartiers entre eux, notamment par de la mobilité douce, et de structurer une politique d'urbanisme autour de priorités affirmées : de la nature en ville, une forte qualité architecturale des bâtiments, et de la mixité dans les usages – commerces, logements, loisirs et services publics dans chaque quartier.

« À l'aube de ce nouveau mandat, j'ai souhaité vous présenter les grands projets d'aménagement de Tassin la Demi-Lune. Vous le savez, je reste très attentif à préserver l'évolution de notre ville. Naturellement, l'évolution démographique est à la fois inévitable et nécessaire. Pour autant, nous devons tout mettre en œuvre pour préserver un cadre de vie qui soit agréable et attractif. C'est ce que nous nous employons à faire au quotidien avec l'équipe municipale, et c'est pourquoi il m'a semblé utile de vous expliquer comment nous avons imaginé les grands projets d'aménagement de Tassin la Demi-Lune dans les prochaines années. »

Pascal Charmot,
Maire de Tassin la Demi-Lune,
Conseiller de la Métropole de Lyon





Les grands projets d'aménagement de la ville





En chiffres



DENSIFICATION URBAINE

- ▶ En 2014 : **3** personnes supplémentaires accueillies chaque jour sur la commune
- ▶ 2006-2016 : + **21 %** d'habitants
- ▶ Nombre total de logements en 2017 : **11 115**
- ▶ **23 491** habitants en 2020



MOBILITÉ TRAFIC QUOTIDIEN

- ▶ **47 000** véhicules/jour à l'Horloge,
50 000 véhicules/jour au Carrefour de la Libération
- ▶ **110 000** véhicules/jour sous le tunnel de Fourvière,
150 000 véhicules/jour sur le périphérique Nord



ATOUTS

- ▶ **1/3** de la ville en espaces verts
- ▶ **10** grands parcs et jardins
- ▶ **1/3** du plateau de Méginand appartient à la commune

La mobilité, l'enjeu prioritaire du mandat

À Tassin la Demi-Lune, **deux enjeux majeurs cohabitent en matière de mobilité** : le transit quotidien des véhicules des communes de l'Ouest Lyonnais et la connexion des différents quartiers entre eux.

70 % du trafic automobile vient en effet de l'extérieur et **la qualité de l'air** est un sujet de préoccupation permanent. Si l'arrivée du métro E à Alaï et l'amélioration de la desserte TER sont des sujets incontournables dans les échanges actuels avec la Métropole et la Région, dans le cadre des aménagements de la ville, **3 projets de pistes cyclables** et **un projet de liaison douce** entre le Bourg et le centre-ville sont prévus au cours du mandat (voir carte).

Une stratégie foncière raisonnée en matière de logements

La municipalité n'est pas opposée à de nouveaux projets, mais elle souhaite choisir des projets de qualité, les aménagements qui les accompagnent, en étant **actrice du développement de la ville**, comme elle a réussi à le faire par exemple avec le Terrain des Maraîchers, et non spectatrice, lorsqu'elle n'a pas la maîtrise foncière, souvent sous maîtrise de la Métropole. L'évolution démographique ne doit pas se faire à marche forcée et sans être en adéquation avec les équipements (écoles, crèches, transports, commerces...). C'est **une vision politique de rééquilibrage progressif et de bien-être dans la ville**, qui est portée par l'exécutif actuel, contre une vision purement comptable (ex Loi SRU*, imposant 25 % de logements sociaux en 2025, pour les villes de +3 500 hab.).

* Loi Solidarité et Renouvellement Urbain



3 questions à Éric Gautier, adjoint à l'urbanisme

Quelles sont vos priorités pour ce mandat ?

Nous souhaitons poursuivre la réalisation d'une **nouvelle ambiance urbaine, plus attractive et plus qualitative**. Cela se traduit très concrètement par le renforcement du végétal au cœur de la ville, le soin apporté à la qualité architecturale des nouveaux bâtiments, ou encore la mixité des usages entre logements, écoles et commerces par exemple. Nous mettons aussi très fortement **l'accent sur la qualité de la construction**, le choix des matériaux et l'empreinte carbone. J'ai d'ailleurs informé chaque promoteur immobilier que les futures constructions à Tassin la Demi-Lune devront être raisonnées, de qualité et respectueuses de leur environnement immédiat. Nous ferons d'ailleurs adopter une charte locale de l'habitat et de la construction.

Que répondez-vous aux habitants qui se plaignent de la circulation ?

C'est un vrai problème que nous suivons quotidiennement, en plaidant régulièrement auprès de la Métropole de Lyon pour **développer les transports en commun et obtenir des équipements structurants et à fort débit**. Nous attendons justement beaucoup du projet de **Métro E**, qui sera un équipement indispensable pour diminuer la circulation automobile. Mais nous travaillons sur tous les autres aspects de concert et en coordination avec les autres communes : **développement des lignes TER, pistes cyclables, mesure de la pollution automobile**.

La ville va-t-elle encore se développer ?

Oui, évidemment, mais nous allons accompagner ce développement, notamment en reliant nos différents quartiers et en travaillant sur la préservation de leur identité comme le Bourg ou l'Horloge. Je veux rassurer nos concitoyens : ensemble et pour les générations futures, nous construirons **une ville toujours plus accueillante pour les familles, bien desservie par les transports publics, avec une offre commerciale élargie et accessible au plus grand nombre...** une ville **où il fait bon vivre** !



© Céline Vautey





On parle de nous !



La ville de Tassin la Demi-Lune sera mise à l'honneur dans **le magazine « Style de ville »** qui a déjà un grand succès en Bourgogne et en Saône-et-Loire. Ce magazine de 150 pages, édité à 30 000 exemplaires, débarque à Lyon avec une sortie annoncée pour **le 6 décembre**.

Vous le retrouverez dans les 59 communes de la Métropole **chez les commerçants et offert avec le magazine « Fémina »**.

Merci à l'équipe éditoriale pour cette mise en lumière tassilunoise pour ce 1^{er} numéro lyonnais ! Un bon moyen **pour découvrir notre ville, autrement !**

Le GRH a 30 ans !

Créé le 13 novembre 1990, le Groupe de Recherches Historiques – GRH de Tassin la Demi-Lune a débuté avec 12 adhérents pour en être aujourd'hui à plus de 120 membres.

Constituée de passionnés, l'association collecte tous les documents (photos, cartes postales, écrits) sur Tassin la Demi-Lune et développe sans relâche ses découvertes. Vous découvrirez en échangeant avec les membres non pas un an, un siècle mais presque l'éternité puisque **les recherches datent de plus de 1 000 ans sur la commune**. Dans l'association, il y a même un spécialiste de la généalogie ce qui permet d'en apprendre davantage sur les anciennes familles de la commune. Elle a aussi à cœur de rendre accessible à tous l'histoire de Tassin la Demi-Lune que le GRH s'attelle à transmettre aux Tassilunois lors des journées européennes du patrimoine, lors de la visite en bus des nouveaux arrivants, lors de conférences au sein d'autres associations de la commune et auprès des jeunes générations quand ils sont sollicités par les écoles.

Si vous avez l'envie d'en savoir plus, **le GRH édite des publications thématiques** : les églises, les rues, les personnalités, les cartes postales, l'histoire locale des poilus, que vous pouvez acheter à un prix modique - 10 €... Vous n'aurez que l'embarras du choix. Passionnés, investis et toujours disponibles, la Ville remercie les bénévoles dont **M. Alain Bernard, M. Francis Gros et Mme Colette Tempere**, membres fondateurs !

i + d'infos : grhtdl69160@gmail.com



Une simple lettre pour vous... un trésor pour le GRH !

Vous déménagez, videz votre grenier ou faites du tri. Avant de jeter vos cartes, objets ou courrier, pensez à faire le lien avec le GRH. Dons ou prêts d'objets... ayez le réflexe GRH ! Ils viendront compléter les Recherches Historiques et les études réalisées sur Tassin la Demi-Lune.

i + d'infos : grhtdl69160@gmail.com

Vous pouvez aussi vous rendre sur place :

L'OMEGA - 13 avenue de Lauterbourg – Mardi de 14h à 17h

AÉROPOSTALE

Événement



Envoi du courrier GRATUIT

TASSIN
LA DEMI-LUNE

LA POSTE

La boîte aux lettres du Père Noël se trouve devant la Mairie

ADRESSE DU PÈRE NOËL :
PÈRE NOËL - 1 RUE DU CIEL ÉTOILÉ - PÔLE NORD

Pour cela, il est très important d'indiquer clairement le prénom, le nom de l'enfant et son adresse complète pour qu'il puisse recevoir sa réponse.

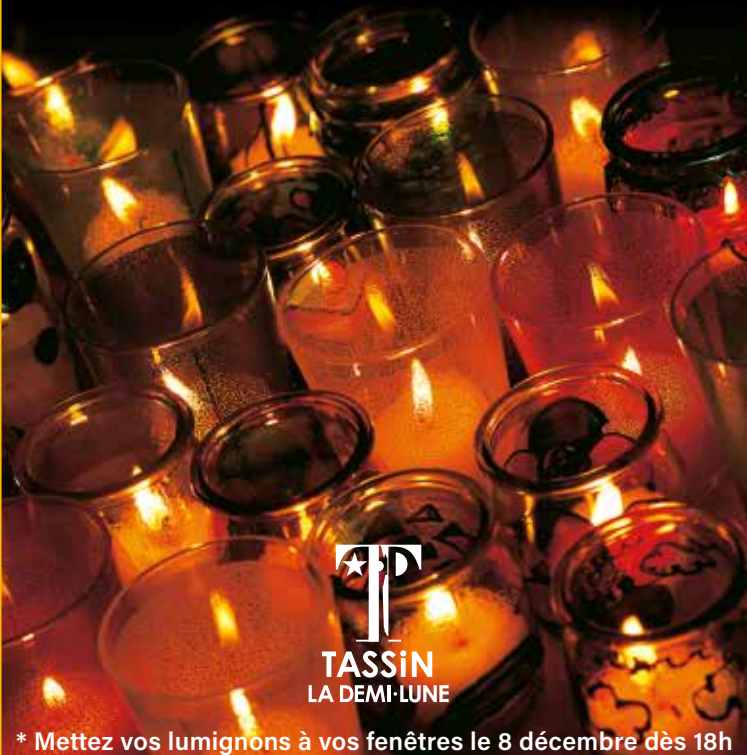
Oh, oh, oh!!

du 1^{er} décembre au 17 décembre



**LE 8 DÉCEMBRE
ILLUMIGNONS
NOTRE VILLE !**

NOUS COMPTONS SUR VOUS POUR FAIRE
DE TASSIN LA DEMI-LUNE
UNE VILLE SOLIDAIRE*

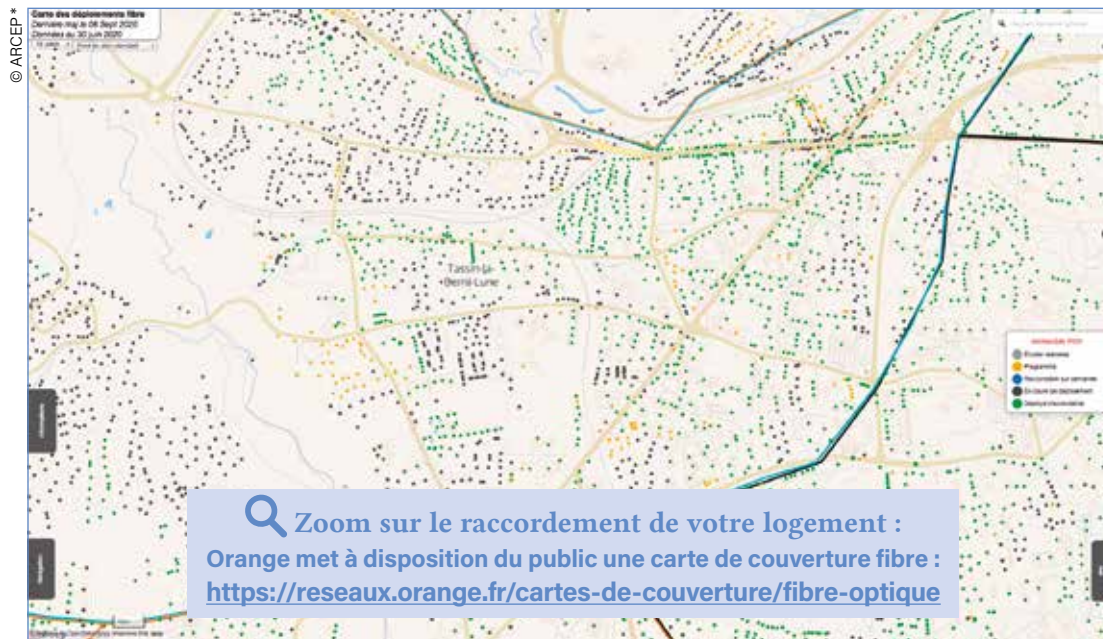


TASSIN
LA DEMI-LUNE

* Mettez vos lumignons à vos fenêtres le 8 décembre dès 18h

La fibre sur la commune, point d'étape !

La fibre est un sujet d'actualité qui a tissé sa toile dans les préoccupations des habitants,
faisons le point sur son avancée.



En chiffres



Pour **79 %**
des logements,
la fibre est accessible**



13 580
logements peuvent
y prétendre
sur la commune



21 % restants
seront raccordables
d'ici fin 2022
(une grande partie d'ici fin 2020)

Qu'est-ce que la fibre ?

Une fibre optique est un fil de verre ou de plastique, plus fin qu'un cheveu, qui conduit la lumière. Le signal lumineux injecté dans la fibre est capable de **transporter de grandes quantités de données à la vitesse de la lumière** sur plusieurs centaines, voire milliers, de kilomètres.

La fibre optique permet de proposer aux usagers un accès à internet en **très haut débit THD**.

Comment est-elle déployée à Tassin la Demi-Lune?

La Ville, par le biais de la Métropole, compétente en matière de réseaux, a signé une **convention avec Orange** permettant d'utiliser les appuis d'éclairage pour déployer le réseau de fibre optique. Cette convention facilitera **le raccordement** d'un nombre significatif de logements de la commune et réduira de moitié le nombre de nouveaux poteaux (40 contre 80 environ) et permettra ainsi d'éviter l'encombrement du domaine public.

* Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes.

** Il ne vous restera plus qu'à vous rapprocher de votre opérateur pour pouvoir en bénéficier (abonnement).



Lancement du projet

« Un arbre, un enfant »

La Ville a pour objectif de développer toujours plus le cadre et la qualité de vie à Tassin la Demi-Lune, en améliorant la qualité de l'air, notamment par la création d'îlots de fraîcheur et la création de lieux végétalisés aux vertus apaisantes et ressourçantes, tout en sensibilisant également les Tassilunois à l'importance de la nature en ville.

L'action pédagogique auprès des plus jeunes dans laquelle s'inscrit le projet « **Un arbre*, un enfant** » est **une invitation initiatique au développement durable pour notre jeune génération.**

La Ville offrira à **chaque enfant entré en maternelle (né en 2017), un arbre ou une plante d'intérieur qu'il plantera dans son environnement familial.** L'enfant pourra alors suivre la croissance de « son » arbre pendant sa scolarité et peut-être même plus si l'arbre prend racine. Il a été proposé aux écoles publiques et privées, de répondre à un questionnaire afin d'offrir le végétal le mieux adapté au logement.



Dans la continuité de cette perspective, « Un arbre, un enfant », la Ville va planter autant d'arbres que de Tassilunois entrés en petite section de maternelle, soit **environ 300 arbres par an.** Un Assistant à Maitrise d'Ouvrage a été sélectionné afin d'accompagner la Ville dans ce projet et de programmer une plantation à l'hiver. Les premiers lieux potentiellement identifiés pour ces plantations pourraient être : **l'école Leclerc-Prévert, le rond-point des Clarisses et le Parc de l'Étoile.** Nous reviendrons dessus lors d'une prochaine édition.

** Un arbre ou une plante d'intérieur suivant le foyer de l'enfant, pavillonnaire ou habitant collectif.*

i + d'infos : environnement@villetassinlademilune.fr



Nouveau !

On a un plan pour vous, le « Plan Nature » !



Afin d'impliquer les habitants à la réflexion et à la mise en place d'actions pour construire une ville plus écologique et plus verte, la Ville a créé un **Comité consultatif « Plan Nature en ville ».**

Cette démarche de participation citoyenne a pour objectif de **créer une dynamique locale** tout en pérennisant l'implication des habitants, et **d'agir en faveur de l'environnement.**

Vous êtes intéressé par les projets en faveur de l'environnement, c'est l'occasion de vous impliquer !

Vous êtes déjà bien pris par votre rythme, rassurez-vous, **vous aurez en présence une réunion par trimestre sous réserve des nouvelles restrictions liées à la situation sanitaire.**

i **Pour vous inscrire :**
environnement@villetassinlademilune.fr
en indiquant vos thématiques de prédilection



Cadre de ville



Appel à projet Tassin Terre de Jeux 2024

Dans la perspective des Jeux Olympiques de 2024, la Ville offre son soutien financier aux initiatives des associations par **l'attribution de subventions exceptionnelles** (budget de 10 000 euros par an, de 2021 à 2024).

Les projets associatifs, soutenus dans la limite de **1 000 euros par projet***, doivent répondre aux orientations du label « Terre de Jeux 2024 » à savoir :

- **la célébration**, pour faire vivre à tous l'émotion des jeux ;
- **l'héritage**, pour changer le quotidien des Français grâce au sport ;
- **l'engagement**, pour que l'aventure olympique et paralympique profite au plus grand nombre.

Vous trouverez le règlement intérieur de l'appel à projet sur le site internet de la Ville ou auprès du service municipal des sports. Le formulaire de demande de subvention pour le projet spécifique est accessible en ligne.

Si vous pensez que l'un de vos projets peut entrer dans ce cadre, rejoignez-nous et participez à cette belle aventure sportive !

** plafonnés à 50 % du montant total.*

i + d'infos : www.tassinlademilune.fr ou 04 72 59 22 11
ou service des sports : sports@villetassinlademilune.fr

La Ville recrute

Le service scolaire recherche des **animateurs périscolaires cantine** de 11h20 à 13h30 et/ou garderie-étude de 16h20 à 17h30 pour l'année scolaire 2020/2021. Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) à l'adresse suivante : scolaire@villetassinlademilune.fr. Le petit + : le diplôme du BAFA est appréciable.



Transport à la demande

Le service municipal de **navette pour nos seniors** reste disponible. Retrouvez cette offre de transport à la demande pour vos courses ou rendez-vous médicaux :

- **du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30**
- **le vendredi de 8 h à 12h.**

À noter : réservations à l'avance et uniquement par téléphone au **06 80 61 13 94** du lundi au jeudi de 9h30 à 12h et le vendredi de 13h15 à 14h. Participation de 2,50€ par trajet soit 5€ l'aller-retour.

i + d'infos : www.tassinlademilune.fr



Halte relais Alzheimer Un peu de répit !

S'occuper d'un proche malade est un accompagnement de tous les instants pour les aidants. La Ville, en partenariat avec France Alzheimer, organise la « Halte relais ». Plusieurs dates par mois sont proposées pour offrir un peu de répit aux aidants qui acceptent de laisser leur proche malade avec les équipes dédiées, afin de pouvoir eux-même souffler un peu et se retrouver soi-même l'espace de quelques heures, avant de mieux se rejoindre.

La « Halte relais » offre aussi un temps de convivialité et d'échange partagé entre les personnes malades et leur proche, lors d'un accompagnement avec des bénévoles et une psychologue avant de commencer le temps du chacun pour soi, qui souvent fait défaut avec la maladie, autour d'activités qui correspondent à la personne malade et des heures de liberté retrouvées pour l'aidant.

i Maison des Familles : www.tassinlademilune.fr



*Tassin la Demi-Lune, école du Général Leclerc
Mercredi 21 octobre 2020, à 12h00*

“ Merci d’être venus nombreux – enseignants, élèves, élus, parents, agents de la Ville, policiers, simples anonymes – rendre hommage à **Samuel Paty**, enseignant d’histoire-géographie, témoigner notre soutien à ses proches et à tous les enseignants de France.

Les fleurs et les bougies ne suffiront pas. Nous le savons déjà.

Parce qu’il faut **des actes**, même symboliques, partout, sur tout le territoire français.

Parce qu’il faut **dire stop, chacun à notre niveau**.

Parce que **la République ne doit pas faiblir**, et l’école ne doit jamais être le lieu d’expression des idéologies, ni de la part des élèves, ni de la part des parents, il ne doit pas y avoir de remise en cause de l’éducation républicaine.

Parce qu’en France, patrie des Lumières, de la liberté d’expression, de Jules Ferry, de la laïcité, **NON, on ne peut pas mourir assassiné pour avoir enseigné**.

Nous avons tenu à organiser cet hommage à Samuel Paty, **symbole de notre école républicaine, et lui témoigner avec vous, les Tassilunois**, de notre attachement aux valeurs de la République et de la laïcité, et notre opposition à toutes les formes de violence et de fanatisme religieux.

Nous voulions un hommage qui s’inscrive dans la durée, c’est pourquoi nous avons proposé de donner le nom de Samuel Paty à la future école du quartier de la Libération, en plein cœur de Tassin la Demi-Lune.

Nous ne devons ni faiblir, ni nous laisser intimider.

Samuel Paty a été assassiné pour avoir enseigné la Liberté à nos enfants. Son nom ne doit pas être oublié.

À Tassin la Demi-Lune, nous ne l’oublierons pas.*”

** Extrait du discours de Pascal Charmot, Maire de Tassin la Demi-Lune, prononcé lors de la cérémonie organisée par la Ville en hommage à Samuel Paty aux côtés du corps enseignant, des parents d’élèves et des Tassilunois.*



A Tassin la demi-lune, on montre l'exemple !

Rappel des règles sanitaires pour limiter la propagation du virus :



Prenez soin de vous, prenez soin de nous !



**7 Jours / 7
24h / 24**

Optez pour le réflexe internet
pour retrouver
les informations de la ville
en ligne, à l'instant où
vous en avez besoin !
www.villetassinlademilune.fr



DONNEZ VOTRE AVIS !

**VOIES RÉSERVÉES BUS/VÉLO
AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE**

Retrouvez le questionnaire
en ligne sur
www.villetassinlademilune.fr

Opposition municipale **Tassin la Demi-Lune, plus loin, ensemble**

Nous revenons souvent dans ces colonnes sur le devenir du terrain des Maraîchers, dont nous souhaitons faire un vaste parc public de centre-ville, en totale contradiction avec l'accord négocié par Pascal Charmot et un promoteur immobilier.

Mais c'est oublier que d'autres sites, propriétés de la mairie cette fois, attendent depuis l'arrivée au pouvoir de la municipalité il y a 7 ans de savoir quel sera leur avenir.

Par exemple, l'ancien CCAS et l'ancienne MJC, déjà destinés à être cédés à des promoteurs pour qu'y soient construits des immeubles. Idem pour la poste du Bourg, que la municipalité souhaitait confier à VINCI pour y réaliser des logements et des commerces, projet abandonné pour l'heure alors qu'il devait officiellement être réalisé au plus vite.

Qu'en est-il du Centre Social de l'Orangerie et de ses dépendances, pour lesquels des études sont en cours depuis plus de 6 ans ?

Ces bâtiments du XIX^e siècle et le parc attenants constituent un des fleurons du patrimoine du quartier du Bourg mais nécessitent des travaux.

Va-t-on là encore apprendre qu'au final la mairie veut aussi confier le devenir de ce site exceptionnel à un promoteur ? Les habitants vont-ils de nouveau être mis devant le fait accompli et voir disparaître un site remarquable de leur ville ?

J. RANC, L. du VERGER, F.A. JOLY, M. MARGERI, Y. MEJAT,
A. GERLINGER, C. VERNET, M. ESSAYAN

www.mieuxvivreatassin.fr

contact@mieuxvivreatassin.fr

Tél. 07 83 89 81 27

Majorité municipale **Avec vous, toujours pour Tassin**

Dans le contexte si difficile que nous traversons, entre une crise sanitaire de plus en plus préoccupante et le risque terroriste élevé, nous souhaitons assurer les Tassilunois que nous mettons tout en œuvre pour traverser ensemble cette année si particulière.

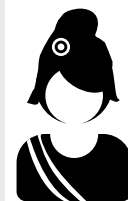
D'abord en témoignant notre soutien indéfectible aux enseignants suite à l'effroyable assassinat de Samuel Paty. Leur mission d'éveil à la connaissance, de formation de l'esprit critique et de la liberté de penser par soi-même est irremplaçable, et constitue un pilier essentiel de la formation que la République doit à ses citoyens. Nous serons à leurs côtés, chaque fois qu'ils le souhaiteront, pour venir parler aux élèves du rôle des élus, de la République, de la laïcité.

Ensuite, en renforçant notre vigilance collective et avec l'accompagnement de notre police municipale, sur la sécurité de nos écoles, nos enfants et l'ensemble de nos habitants.

Également en soutenant nos restaurateurs et nos commerçants, durement pénalisés par la crise sanitaire, et qui mettent tout en œuvre pour maintenir et sauver leurs activités. La Ville les accompagne pour rendre visible leurs ajustements à la situation et encourager à de nouvelles pratiques : ventes à emporter, click & collect, repas livrés à domicile...

À l'approche de la saison des Fêtes de fin d'année, et particulièrement dans ce contexte difficile, il est important de nous entraider et nous soutenir. C'est précisément le sens que nous avons donné à notre engagement quotidien.

Les élus de la majorité



Tous mobilisés

Confinement #COVID19

Attestation de déplacement obligatoire

- Sur papier libre
- Complétée puis imprimée et signée
- Complétée sur l'application TousAntiCovid
- En appelant le numéro vert 0 800 130 000



COVID-19

Les gestes barrières pour sauver des vies



Confinement - Les dérogations de déplacement #COVID19

- Pour se rendre à un rendez-vous médical
- Pour se rendre au travail
- Pour porter assistance à une personne vulnérable ou précaire
- Pour faire des courses de première nécessité
- Pour une convocation judiciaire ou administrative
- Pour une mission d'intérêt général



Tous engagés contre la COVID-19 !

#TousAntiCovid

Téléchargez #TousAntiCovid

COVID-19

tester
alerter
protéger

